



LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 14 AOUT.

Les affaires du Hanovre après avoir donné lieu à un échange de lettres entre deux personnes très haut placées sont envisagées à Berlin avec beaucoup de calme. On ne doute plus que les modifications projetées par le nouveau souverain seront de nature à ne pas porter atteinte à la loi fondamentale qui existe actuellement et qu'elles concilieront parfaitement tous les intérêts mis en présence. On croit savoir de plus que ces difficultés seront réglées uniquement entre les parties intéressées directement et qu'elles ne feront pas l'objet des délibérations de la diète germanique; que même lors de la dernière réunion diplomatique de Tœplitz on a évité de parler de cette affaire ne fut ce que par forme de conversation.

(Corresp. de Hambourg.)

— On écrit de Vienne, 5 août :

« Le duc de Bordeaux est arrivé ici dans le plus stricte incognito. Hier et aujourd'hui, S. A. R. étant accompagnée de M. le duc de Blacas, a visité les curiosités de notre capitale. Plusieurs provinces, qui ont eu l'occasion de voir le jeune prince, vantent, indépendamment de son extérieur agréable, sa force de corps et sa santé. » (Gaz. d'Augsb.)

— On écrit des frontières de la Russie, 21 juillet :

Une ère plus favorable semble devoir s'ouvrir pour la Pologne. Le prince Paskewitch qui a jusqu'à présent gouverné le pays militairement et avec sévérité doit avoir exposé à S. M. l'empereur, dans un mémoire, que la Pologne étant couverte actuellement de grandes forteresses russes, le temps est venu de gagner l'affection de la population par quelques mesures de douceur et de relever son bien être tombé si bas. Deux considérations principales doivent surtout avoir été développées par lui avec beaucoup d'esprit; l'une tend à démontrer qu'à la longue les frais considérables d'une occupation purement militaire deviendront bien pesants à la Russie, en même temps que la Pologne sera de jour en jour moins en état d'en supporter la charge; l'autre point, auquel la grande expérience de ce capitaine a acquise dans les affaires orientales donne une grave importance, touche aux tendances du cabinet de St. Pétersbourg relativement à la position de la Russie du côté de l'Asie. Sous ce rapport il nous suffira de dire combien le prince insiste sur la nécessité de ne point trop concentrer les forces de la Russie à l'Ouest où, dans ce moment, elle n'a point à craindre d'être obligée à se mettre sur la défensive et où elle ne veut point, sous l'empire des circonstances actuelles, agir d'une manière offensive.

D'un autre côté ce mémoire contient des observations sur l'avenir de la Russie à l'Orient, ainsi que sur les avantages d'une possession tranquille des provinces polonaises et de la nécessité de rendre plus mobiles, dans toute l'étendue de l'empire, ces masses formidables de troupes; et ces vues sont d'autant plus propres à fixer vivement l'attention de S. M. que le capitaine qui les a manifestées possède à un haut point son anguste confiance. Aussi croit-on avec fondement que des mesures de douceur seront bientôt prises en faveur de la Pologne; mais dans aucun cas elles ne seront de nature à relever les espérances du parti révolutionnaire.

(Courrier allemand.)

FRANCE. — PARIS, LE 17 AOUT.

Le *Moniteur* ne publie ce matin aucune nouvelle télégraphique d'Espagne. Il se contente de citer celles données par le journal du soir.

— Il règne en ce moment un mouvement extraordinaire à toutes les ambassades des puissances étrangères. On croit que ce sont les nouvelles d'Espagne qui ont donné lieu aux nombreux départs de courriers qui ont eu lieu dans toutes les directions.

— Quelques journaux, d'après une seconde édition du *Moniteur parisien* d'hier au soir, publient que le bruit a couru de l'entrée de D. Carlos à Madrid, Voici ce qu'on lit dans les *Débats* à cet égard :

« Le bruit a couru ce soir que les carlistes étaient entrés le 12 à Madrid. Nous croyons que cette nouvelle est pour le moment dénuée de fondement. »

Le *Journal de Paris* contient de son côté, la nouvelle suivante :

« Un courrier extraordinaire est arrivé aujourd'hui de Madrid. Il a annoncé, dit-on, que les avant-postes carlistes étaient à deux lieues de Madrid. La garde nationale était disposée à défendre énergiquement la capitale. »

— La reine et la duchesse d'Orléans ont assisté aujourd'hui à la distribution des prix de la Sorbonne. Le duc d'Anjou a obtenu le premier prix d'histoire, et son jeune frère, le duc de Montpensier, a obtenu en 5^e un second prix d'histoire naturelle.

— L'organisation de la nouvelle légion étrangère de 5000 hommes pour l'Espagne avance très-lentement. On trouve difficilement des recrues pour ce corps, et ceux qui ont fait partie de la première légion étrangère ne veulent plus retourner en Espagne. On dit cependant que M. Canipuzano a signé, au nom de son gouvernement, une convention spé-

ciale avec les officiers qui seront chargés du commandement de la légion pour assurer la position de la légion pendant son séjour sur le territoire espagnol. (Débats.)

— On sait qu'au mois de juin dernier, une tentative d'assassinat, dont nous avons rendu compte, fut commise sur la personne de M. l'évêque d'Autun. L'assassin, nommé Darrand, poursuivi criminellement, vient d'être mis hors de prévention par la chambre d'accusation de la cour royale de Dijon, qui l'a considéré comme atteint d'une monomanie furieuse contre les prêtres, et a ordonné que le ministère public poursuivrait son interdiction.

Bulletin de la bourse de Paris du 17 août. — La rente 3 p. c. était calme et se tenait un peu en hausse, mais sans affaires. Du reste, on ne s'occupait absolument que des valeurs industrielles. La rente active avait ouvert sous l'influence des bruits de l'entrée des carlistes à Madrid, et l'on avait fait 21 3/8; mais vers la fin de la bourse on a repris à 21 3/4.

On répandait le bruit qu'il venait d'arriver au gouvernement une dépêche télégraphique d'une nature rassurante. Les carlistes avaient eu un engagement avec la garnison de Madrid et auraient été obligés de rebrousser chemin du côté de Ségovie.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Narbonne, 15 août 1837, 5 heures du matin.

Le général Oraa était revenu de Penaroya sur Valence, d'où il était parti, le 9, pour attaquer Chiva, où étaient Sanz et Tallada, qui avaient mis à contribution las Huertas de Valence et Castellon. Ces bandes ne l'ayant pas attendu, Oraa s'est dirigé sur Ségorbe pour les empêcher de rejoindre le prétendant avec leur convoi.

Le 4, les carlistes sur la rive droite de l'Ebre interceptaient la communication de Tortose à la mer.

Ils ont pris le fort de Lacava et assiégé Mora en présence d'Ayerbe que le bataillon de Meer allait rejoindre.

La levée d'hommes décrétée par la junte centrale n'a pas été exécutée à Barcelonne.

Bayonne, 15 août 1837, à 2 heures du soir.

On écrit de Saragosse, du 11, que le g. Espartero est parti de Daroca pour Madrid avec douze bataillons; que Buerres est parti du même point pour se rendre à Terruel, et qu'Oraa se trouve dans les environs de Valence, où s'est dirigé le gros de la faction.

Bordeaux, 15 août, à 4 heures.

Les lettres de Saragosse, arrivées aujourd'hui, ne disent rien du prétendant. Espartero, après avoir fait les dispositions nécessaires pour continuer les opérations contre lui, s'est mis en marche sur Madrid avec quelques bataillons.

La colonne sortie de Madrid sous les ordres du brigadier Aspiros, s'était réunie à Guadarrama, à la division de Vigo, pour se porter sur Ségovie.

Bayonne, 15 août, 6 heures 1/2 du soir.

Les carlistes étaient le 11, à trois lieues de Madrid, la défense de la ville avait été organisée, et Espartero mandé en toute hâte, était arrivé le 12 à Guadaxara avec 10,000 hommes.

— On écrit de Saragosse, 9 août :

« Il y a beaucoup de mouvements dans les colonnes carlistes; on croit qu'elles se dirigent vers la Castille. Ce matin, une division carliste s'est présentée à quatre lieues de cette ville. On remarque aujourd'hui une grande agitation dans la ville. »

— Le gouvernement, en vertu des pouvoirs discrétionnaires qui lui ont été accordés par les cortès, vient de défendre la publication du *Lisbon Mail*, journal du parti révolutionnaire. Le directeur de ce journal, M. Rosa, a adressé une circulaire à ses abonnés pour les engager à patienter pendant quelque temps, espérant pouvoir les servir bientôt.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 18 AOUT.

M. le ministre des travaux publics est de retour depuis hier matin; il n'a passé que trois jours à Londres, ayant voulu consacrer son temps à ne voyager que dans l'intérieur du pays; il a visité la plupart des chemins de fer de l'Angleterre. Mercredi dernier, veille de son départ de Londres, il a eu l'honneur de dîner chez S. M. la reine, au palais de Buckingham.

— On nous écrit de Mons 17 août;

Une tentative d'assassinat a été commise avant-hier sur le sieur Wendelenne, capitaine-quartier-maître du 9^e régiment d'infanterie. Entre onze heures du soir et minuit, cet officier était sur le point de se coucher lorsqu'il entendit frapper à coups redoublés sur les vollets de la maison qu'il habite, rue des Gâdes, en cette ville. Il sortit aussitôt pour s'informer des motifs de cette attaque, et se trouva en présence d'une douzaine de bourgeois assez bien mis, dont plusieurs portaient des chapeaux de paille. L'un d'eux le saisit au col,

le capitaine voulut le repousser, mais aussitôt une grêle de coups de bâtons lui tombèrent sur la tête et sur toutes les parties du corps.

Un lieutenant qui demeure dans la maison, accourut au bruit qu'il entendait, et armé d'un sabre, il sauva le capitaine qui était en chemise et sans armes, des mains de ces forcenés. Aucun des assassins n'a été arrêté jusqu'à ce jour. On se perd en conjectures sur les causes de ce guet-à-peus. M. le capitaine Wendelenne est un bon père de famille, un homme paisible, qui n'a jamais fait de mal à personne, et qui jouit de l'estime générale. Cet officier a été couvert de blessures et de contusions; sa femme et sa sœur sont malades par suite de saisissement.

Il est à espérer que l'on découvrira les coupables.

Bruxelles, 18 août (trois heures). — La bourse a été assez calme, le retard du courrier de Paris a désorienté la spéculation. Les actions indigènes ont peu varié. Société Générale titres en nom fl. 790 A.; certificats au porteur émission de Paris, 1672 A.; Société de Mutualité, 113 et A.; Banque de Belgique 138 1/2 P.; Actions réunies, 101 3/4 P.; nouvel emprunt de la Banque Foncière, 3 1/2 p. c. 100 A.; Typographie Générale, 102 1/2 A.; chemin de fer français: St. Germain 995 A.; Versailles, rive droite 755 A., rive gauche 650 A.; Mulhouse, 675 A.; Montpellier à Cette 635 A.

L'actif espagnol a eu peu de mouvement, son prix est resté pendant presque toute la durée de la bourse 18 1/2 argent, on a fait 18 3/8, 18 9/16 et on reste après la cote 18 5/8 A. L'absence du cours de Paris donne lieu à beaucoup de commentaires, mais le jeu tient ferme.

Marché des huiles et graines. — Il n'avait presque pas de graines de colza au marché, les prix étaient les mêmes. L'huile de colza au comptant toujours très recherchée, à terme sans affaires. Les tourteaux continuent toujours à être demandés.

LIÈGE, LE 19 AOUT.

Depuis longtemps le roi avait manifesté le désir de visiter Liège; mais il fut toujours détourné de ce dessein par des personnages officieux qui s'étaient complu à lui dépeindre la population de cette ville comme hostile à sa dynastie et à sa personne. Les difficultés survenues entre son gouvernement et l'ancienne administration municipale, expliquées dans un sens diamétralement opposé à leur signification réelle, avaient été alléguées comme preuve de cette disposition désespérée. Peu s'en fallut même qu'on ne comparât le conseil de Liège à celui de Gand et qu'on n'attribuât la plupart de ses actes à la haine systématique d'un parti contraire à notre nationalité. Mais il n'était pas permis de verser longtemps dans cette erreur. L'esprit sagement libéral qui l'emporta dans les dernières élections fit bientôt justice de ces accusations, et ne tarda pas à dissiper toutes les craintes qu'on avait cherché à inspirer au roi. Une tendance conciliatrice du plus heureux augure se manifesta dès l'installation du nouveau conseil, et ne tarda pas à révéler aux yeux de tous qu'il était disposé à maintenir inviolablement les grandes conquêtes de la révolution de septembre.

Alors il devint impossible de cacher la vérité au roi; le roi comprit qu'il ne fallait pas confondre une irritation passagère, fondée ou non, avec un système arrêté d'entraver la marche de son gouvernement; il comprit que l'opposition dont on avait voulu l'effrayer n'avait été que le produit des imperfections d'un régime transitoire, et que, la cause ayant cessé, l'effet devait nécessairement disparaître à son tour; il comprit enfin que ce n'était ni contre lui, ni contre sa dynastie, ni contre la constitution, que les attaques précédentes avaient été dirigées, puisqu'on voulait sincèrement concilier la liberté démocratique, représentée par les communes, avec l'ordre et la stabilité, dont le pouvoir royal est l'éclatant symbole.

Aussi, a-t-il fini par écouter que ses nobles sympathies, et s'est-il décidé à venir visiter Liège pour se convaincre par lui-même de la réalité des choses. Il est donc arrivé dans nos murs, et jamais tête couronnée n'a reçu, parmi nous, un accueil plus hospitalier et plus bienveillant. Les démonstrations officielles de respect et d'attachement à sa personne ont pâli devant l'enthousiasme du peuple. Et que l'on remarque bien que ce n'était pas cet engouement stupide et aveugle d'une foule incapable de réfléchir et de raisonner. Non, les témoignages d'affection qui ont été prodigués au roi étaient l'expression sincère d'un sentiment de gratitude pour les bienfaits qu'il a contribué à répandre sur le pays; c'était un hommage rendu à la raison haute et éclairée du monarque qui, par ses réponses aux adresses et aux félicitations des corps constitués, a prouvé qu'il est l'ami de toutes les libertés, et que la prospérité du pays est l'objet de ses vœux les plus chers. Le peuple a pu se convaincre que le roi est un honnête homme, sur les promesses duquel il est permis de compter, et qui ne se laissera jamais faire la loi par un parti.

Et nous aussi nous sommes persuadés que le roi tiendra sa parole. Il a promis de provoquer des améliorations dans l'enseignement supérieur et de faire proposer les moyens les plus propres à placer les universités de l'état à l'abri de toute concurrence particulière, et il le fera; il a promis de s'intéresser au sort des grands et utiles établissements publics fondés dans notre province, et il le fera; il a promis de faire activer les travaux du chemin de fer qui doit mettre Liège

en communication avec Ostende et avec la frontière prussienne, et il le fera; il a promis de satisfaire, autant qu'il était en lui, à tous les besoins moraux et matériels qui lui ont été signalés par notre conseil communal, et il le fera. Le roi ne peut mentir; car le roi ne peut mal faire.

Liège ne saurait donc assez se féliciter d'avoir été visitée par le roi; le roi ne saurait trop s'applaudir à son tour d'avoir visité Liège. Une grande population a pu lui parler face à face et lui exposer ses vœux et ses espérances; et lui, il a pu puiser, dans cette communication intime, et surtout dans l'adhésion franche et sincère du peuple à l'ordre établi par la révolution, la force nécessaire pour accomplir ses vœux et réaliser ses espérances. Un préjugé funeste a disparu; les liens de sympathie entre le peuple et le roi se resserreront chaque jour, et nos administrations communales et provinciales seconderont, de tout leur pouvoir, cette réaction si favorable au développement de notre prospérité.

Ainsi tandis qu'en Hollande le peuple se sépare de plus en plus de son roi; tandis qu'un esprit d'opposition plus prononcé que jamais s'y révèle de toutes parts avec des symptômes alarmants; tandis que chaque jour les feuilles hollandaises nous transmettent un écho menaçant des plaintes qui retentissent de toutes parts au delà du Moerdyk; tandis que le pays courbé sous les charges les plus accablantes maudit le présent et tremble devant l'avenir; chez nous, en Belgique, le peuple et le roi fraternisent et signent un nouveau pacte d'union; gage d'un avenir toujours plus prospère; les villes et les provinces étalent avec orgueil, sous les yeux du Roi, leurs richesses et leurs splendeurs; les divisions intestines s'effacent et les représentants jadis les plus hostiles du parti anti-national viennent, les uns après les autres, rendre hommage à la royauté de septembre.

Liège aura la gloire d'avoir contribué, plus que toute autre ville, à cet heureux résultat. La Belgique entière, nous en sommes certains, lui en saura gré, et applaudira au patriotisme de ses habitants. L'étranger à son tour verra que nous sommes dignes de la liberté que nous avons conquise au prix de tant de sacrifices et de sang versé. Il verra que nos mœurs constitutionnelles sont à la hauteur des grandes et belles institutions que nous avons su fonder et consolider en si peu d'années. Et si l'est vrai, comme le roi l'a dit, que la Belgique est aujourd'hui déjà haut placée dans l'estime des nations étrangères, est-il permis d'espérer que jamais leurs sympathies et leur appui ne nous manqueront au jour où nous serions forcés de les invoquer contre les tentatives d'établissement d'un despotisme brutal.

Nous avons dit hier que la commission administrative des prisons n'avait pu être admise près de S. M.

Après que tous ses membres se fussent retirés, M. le gouverneur a fait prévenir M. Dewandre, vice-président de cette commission, de se présenter sans retard.

M. Dewandre seul se rendit à l'audience royale; son exposé, fait au nom de ses collègues, fut écouté avec beaucoup d'attention et de bienveillance.

S. M. le Roi étendra donc aussi sa sollicitude sur les malheureux que la main de la justice frappe toujours avec regret, et dont le sort ne doit pas être rendu pire que ne l'a voulu la loi pénale.

Parmi les établissements industriels visités par LL. MM. pendant le séjour qu'elles ont fait à Liège, il faut encore citer les belles verreries du Val St. Lambert. Elles y ont été reçues par MM. Kemlin et Lelièvre, directeurs; le Roi et la Reine ont parcouru pendant une demi-heure les ateliers et les magasins, et elles ont à plusieurs reprises admiré les beaux produits de cette manufacture.

Après avoir visité, comme nous l'avons dit, les ateliers de Seraing, S. M. s'est rendue de pied à la fabrique de fer d'Ougrée. Le Roi a été frappé du développement qu'a pris, depuis si peu de temps cet établissement.

Voici littéralement quelques paroles qui ont été adressées par la Reine aux fonctionnaires qui, à son départ, faisaient partie du cortège:

« Quoique je fusse bien fatiguée, j'ai écrit aujourd'hui cinq lettres, parmi lesquelles il y en a une très longue pour ma mère, où je lui dis, combien je suis heureuse de l'accueil si vraiment cordial que j'ai reçu des habitants de Liège.

Le roi vient de faire remettre des gratifications aux ouvriers de plusieurs établissements qu'il a visités pendant son séjour en cette ville. — La reine a fait remettre aussi une gratification à trois petites ouvrières de l'établissement du Val St. Lambert, et une paire de boucles d'oreille à la jeune personne qui l'a complimentée à Forêt, à son retour de Spa.

L'Indépendant, dans son n° du 18 de ce mois, revient encore sur la facilité avec laquelle nous reproduisons certains bruits qui circulent dans le public; l'Espoir n'avait pas manqué de reproduire sa première attaque. Dans un second article, l'Indépendant dit que nous n'avons pas détruit le fondement de ses observations. Nous ne l'avons pas fait, parce que nous les avons trouvées par trop puériles. Nous lisons aujourd'hui dans l'Emancipation un article d'où il résulte que la rédaction de cette feuille avait jugé, comme nous, l'attaque de l'Indépendant reproduite par l'Espoir. « Si nous n'avions à nous occuper, dit l'Emancipation, de choses plus sérieuses, nous raconterions volontiers tout au long sa petite guerre avec le Politique de Liège, car elle est vraiment bouffonne. Le Politique avait annoncé qu'une des illustrations musicales du pays devait se marier; l'Indépendant, qui cent fois a fait la même chose, mais avec moins de convenance, s'élève aussitôt contre le Politique, qui tout timide, s'appuie sur l'exemple des journaux français, persuadé sans doute que l'autorité qu'il cite sera toute puissante auprès d'une feuille qui n'a jamais fait autre chose que parodier à Bruxelles les journaux doctrinaires parisiens; mais l'Indépendant lui réplique aussitôt, dans son style élégant: La presse parisienne a le tort grave de faire sa proie de tout.

Comme il existe cependant entre les deux feuilles de nombreux points de contact, l'Indépendant lui pardonne, mais en lui faisant sentir sa suprématie et en l'honorant d'un intérêt et d'une protection toute particulière. « Si tout autre journal, dit l'Indépendant, avait eu le tort qui a provoqué notre observation, nous n'aurions certes pas songé à le faire; mais c'est l'estime que nous portons à ce journal qui nous a fait désirer l'avertir d'un tort léger, à la vérité, mais qui n'en a pas moins ses inconvénients. » Sublime protection, noblement et correctement exprimée!

En reproduisant cette partie de l'article de l'Emancipation, nous sommes loin de reconnaître la justesse de la phrase qui s'y trouve; il existe entre ces deux feuilles de nombreux points de contact; ce sont là des mots que nous repoussons dans le sens qu'on veut leur donner.

Quoiqu'il en soit, l'annonce du mariage du prince de Wurtemberg n'était point de nous; les détails biographiques seuls appartenaient au Politique; cette annonce a figuré dans tous les journaux, sans que l'Indépendant se soit fâché. Nous l'avons même déclaré, en usant de cette formule: qui, d'après les journaux, doit épouser, etc. Au reste, l'Indépendant, qui parle de réserve, de bon goût, l'Indépendant lui-même s'est avisé, dans le tems, d'entretenir ses lecteurs d'une prétendue union entre une princesse de France et un neveu de notre roi. S'il l'exige, nous ferons les recherches nécessaires pour lui indiquer le numéro où il a eu le tort grave de faire sa proie de cette nouvelle assurément peu exacte.

Voici l'allocution adressée au Roi et à la Reine par M. le gouverneur de la province au nom de la députation permanente:

Sire, — La députation de la province de Liège, se trouve heureuse de pouvoir offrir à Votre Majesté l'assurance de son respect, de son dévouement.

Ce dévouement, sire, est sincère; il a principalement sa source dans un profond attachement pour les institutions libérales qui régissent notre pays, et dans la conviction que Votre Majesté en sera toujours le soutien.

Nous sommes également convaincus, sire, que Votre Majesté porte le plus vif intérêt à la prospérité de notre province et qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour y contribuer.

La province, sire, a deux espèces de besoins: les besoins matériels, et les besoins moraux.

Pour les besoins matériels, il importe que les travaux du chemin de fer d'Anvers à la frontière de Prusse, soient poussés avec plus d'activité; que l'on nous réserve une part équitable dans l'emprunt des six millions; que l'on ouvre à l'industrie de nouveaux débouchés.

Pour les besoins moraux, il importe, sire, que l'université de Liège puisse compter sur la protection ferme et éclairée du gouvernement; il importe que l'on dissipe les craintes que des prétentions récemment soulevées en faveur d'une université rivale ont pu faire naître, il importe enfin que le pays soit doté, sans plus de retard, d'une bonne loi sur l'enseignement primaire et moyen, loi impatientement attendue.

Tels sont, sire, les points sur lesquels nous croyons devoir appeler particulièrement l'attention de Votre Majesté.

Madame, — C'est un jour heureux pour nous, que celui où nous sommes admis à présenter à Votre Majesté nos respectueux hommages.

Nous vous aimons tous, madame, non pas à cause de l'éclat qui vous environne, mais à cause des vertus que vous avez puisées dans votre famille, à cause de votre bienfaisance, à cause surtout du prince qui doit régner sur notre pays, et qui en fera le bonheur, si les exemples de sa mère ne sont pas perdus pour lui.

Le roi a répondu qu'il saura toujours maintenir intactes les institutions libérales fondées par la révolution et consolidées par son acceptation de la couronne; que l'instruction publique est un objet constant de ses soins et qu'il espère que bientôt, sous ce rapport, la Belgique n'aura rien à envier aux nations voisines; qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour conserver aux universités de l'état la prépondérance dont elles doivent jouir; et que le bien-être matériel de la Belgique occupe toute son attention, sous le rapport de nos relations tant extérieures qu'intérieures.

Un enfant de 10 ans, nommé Henri Piette, domicilié rue des Croisiers, a failli périr hier 18 courant, vers 6 heures du soir, en se baignant dans la Meuse, en amont du nouveau pont de la Boverie. Déjà il avait été entraîné jusqu'à la hauteur de la seconde arche, lorsque les cris aux secours proférés par des ouvriers, attirèrent l'attention d'un nommé Hubert Massin, âgé de 21 ans, manoeuvre, employé au quai de halage, domicilié Petite Nassarue, qui tout habillé se jeta dans la Meuse et est allé à la nage ressaisir l'enfant qu'il a ramené à bord; les soins qu'on s'est empressé de lui prodiguer l'ont rappelé à la vie.

Un nommé Jacques Dubois, âgé de 19 ans, ouvrier armurier, domicilié rue St. Pholien, aussi témoin de l'événement, est entré dans la rivière en même tems que Massin; étant tout habillé il est allé à la nage pour saisir l'enfant, mais il ne put l'atteindre aussi promptement que son camarade.

La conduite de ces deux hommes mérite les plus grands éloges.

— On nous informe que les dessins des élèves du collège sont exposés à la Société d'Emulation, à partir d'aujourd'hui jusqu'inclus lundi prochain, jour de la reddition des prix.

— Le roi a autorisé la Société d'horticulture de Liège de prendre le titre de Société royale d'horticulture.

TROUBLES A ARLON.

Il y a eu quelques troubles à Arlon le 15 de ce mois. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le Journal d'Arlon:

« Ce que nous avions presque prévu est arrivé. — La mise en recouvrement de la contribution de 9,200 francs sur les habitants d'Arlon, votée par le conseil communal en remplacement de l'octroi qui est supprimé, a presque occasionné un soulèvement parmi les classes moins aisées. Dans la journée d'hier, un rassemblement a eu lieu d'abord

devant la maison du receveur municipal; il s'est ensuite promené par la ville en s'arrêtant devant les maisons de quelques conseillers communaux. La protestation contre la mesure s'est bornée alors à des cris, à des huées. Le soir de nouveaux rassemblements ont encore eu lieu et les scènes de la journée ont recommencé. Les autorités avaient pris leurs précautions pour empêcher de plus graves désordres et pour mettre fin aux attroupements, de fortes patrouilles d'infanterie et de gendarmerie ont parcouru les rues.

« Sur la grande place, après quelques vitres cassées aux croisées d'un échevin, une collision a eu lieu entre le peuple et la troupe. Des pierres ont été lancées sur les soldats, un gendarme a été légèrement blessé. La gendarmerie ayant fait une charge le sabre au clair, un homme a eu une oreille endommagée et un second a été blessé au bras. Enfin le rassemblement a été dissipé. La troupe a bivouaqué sur la place jusqu'au lendemain matin.

Voici la version de l'Echo du Luxembourg: Hier une espèce d'émeute a éclaté à Arlon à l'occasion de la mise à exécution du rôle de répartition de l'imposition personnelle. Des rassemblements se sont formés dans différents quartiers de la ville; ces rassemblements s'arrêtaient auprès des maisons des membres du conseil communal qui avaient voté pour l'abolition de l'octroi, en proférant des cris injurieux. La population ayant paru plus menaçante pendant la soirée la troupe de ligne et la gendarmerie ont été réunies sur la grande place, où elles sont restées stationnées pendant une partie de la nuit pour empêcher de plus grands excès. Quelques vitres ont cependant encore été cassées, deux gendarmes, nous assure-t-on, ont été blessés assez grièvement par des pierres.

On nous rapporte aussi que des hommes du peuple ont reçu des coups de sabre.

— Les courses de chevaux auront lieu à St-Trond le mardi 29 août courant, à 3 heures de relevée. Trois prix seront décernés, savoir: course des chevaux indigènes; prix: 1,500 francs; course de chevaux de toutes races; prix: 1000 francs; course des chevaux de labour (race du pays); prix: 200 francs.

BANQUE D'ANGLETERRE.

Situation de la banque d'Angleterre, d'après la MOYENNE des relevés hebdomadaires du 2 mai au 25 juillet 1837 inclusivement.

ACTIF.	
Valeurs du portefeuille Numéraire et lingots	26,727,000 ll. st. 5,226,000
	31,953,000
PASSIF.	
Billets en circulation	18,261,000
Dépôts au crédit des comptes courants	10,672,000
	28,933,000

Comparé au trimestre dernier, il y a sur la circulation une augmentation de 59 000 l. sterl. Les dépôts, qui s'élevaient à 10,672,000 liv. sterl., tandis que dans le dernier trimestre ils ne se montaient qu'à 10,424,000, ont augmenté de 248,000 liv. Les valeurs, qui ne s'élevaient qu'à 26,727,000 liv. contre 26,932,000 liv., ont diminué de 205,000 liv. Le numéraire, dont le montant au dernier trimestre n'était que de 4,759,000 liv., est aujourd'hui de 5,226,000, ce qui donne une augmentation de 476,000 liv. On remarque que la diminution des valeurs n'est pas égale à l'augmentation du numéraire et des lingots, et comme on échange ordinairement ceux-ci contre des banknotes, il est probable que cette opération est une des causes qui ont amené cette grande abondance d'argent dans la capitale. C'est toujours une chose fâcheuse pour la banque que d'être obligée d'avoir de forts approvisionnements en numéraire, et cependant, dans une transition comme celle où nous sommes, il faut que des mesures soient prises avec les plus grandes précautions. L'accroissement des lingots est le résultat nécessaire de la dépréciation des valeurs, résultat que depuis long-temps on regarde comme inévitable.

On lit dans un numéro du *Moniteur industriel*: « Douchy, dont la fondation ne remonte pas au delà de six années, a vu dans ce faible laps de temps ses actions, créées à 2,400 fr., monter à 420,000 fr.; le dernier denier ou 12 d'action qui s'est vendu sur notre place, a été payé 35,000 fr. Le nombre des actions de Douchy étant de 26, cet établissement a donc aujourd'hui une valeur vénale de près de onze millions. L'action ou le sol de Bruille, concession dont l'exploitation est encore plus récente, est monté, en quatre ans, de 24,000 fr., valeur primitive à 72,000 fr., taux actuel. La compagnie des mines de Marly, dirigée par trois habiles ingénieurs, se trouve dans les mêmes conditions que les compagnies de Douchy et de Bruille. »

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 17 AOÛT.

Naissances: 3 garçons, 3 filles.
 Décès: 2 garçons, 2 filles.
 Du 18. — Naissances: 4 garç., 4 fille.
 Mariages, 6: P. J. Feré, menuisier, faubourg St. Gilles, divorcé d'Elis. Percé et Elisabeth Gotha, sans profession, faubourg St. Gilles. — G. Wilmolte, maçon, rue Grand-Paul et Marie. J. Bernard, journalier, même rue. — Jean J. Legend, domestique, rue Agimont et Marie Destorder, cuisinière, même rue. — André Jos. Humblet, cordonnier d'Ougrée et Anne Mar. Cath. Falle, couturière, rue pierraise. — Jean Gilles Thonon, armurier sur la Fontaine, veuf de M. J. Thonon et Marie Barbe Henrotte, journalier, rue Beauregard, veuve de Michel Liebert. — Jean C. P. Krug, sellier, rue du Merly et Julie Sophie Moel, sans profession, même rue.
 Décès: 2 garçons, 4 fille, 3 femmes.
 M. Simonis, âgé de 75 ans, sans profession, faubourg d'Americour, veuve de M. Simonis. — M. E. Mercenier, âgé de 70 ans, journalier, rue Petite Bèche, épouse de P. J. Devert. — A. M. L. de Medard, âgé de 47 ans, sans profession, rue des Clarissés.

TAXE DU PATN, du 19 août.

Pain de seigle, 35 centimes.
 Pain moitié seigle et moitié froment, 41 c.
 Pain de ménage, 48 c.

ANNONCES.

GRAND DIVERTISSEMENT DIMANCHE CHEZ LAURENT LHOEST,

MAISON NANETTE, A ANS.

On y trouvera toutes sortes de rafraichissemens bon VIN et HOUGARDE.

AU CHAPEAU DE SOIE,

N^{os} 584 ET 585, RUE FÉRONSTRÉE.

PRIX FIXE.

F. GASQUY

donne avis que, voulant entièrement cesser l'article LINGES DE TABLE, il les vendra AU PRIX DE FACTURE.

Il continue également la vente des COUPONS de toute espèce et vient de recevoir un choix considérable de TAPIS de table et de pieds, descentes de lits, nappes à thé, court-pointes de piqué, couvertures de laine, etc., etc.

ROBES DE CHAMBRE de 16 à 75 francs. 1558

ON DEMANDE UN OUVRIER PRESSIER connaissant bien son état, chez M. REMAGLE, imprimeur libraire, à Verviers. 1559

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N^o 833,

VEND AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Mérinos, Contils pour pantalons, Gilets de satin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc. 1046

Grand Hasard.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIEGE,

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRÈS JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1183

A LOUER

UNE PROPRIÉTÉ RURALE DE 5 BONNIERS ENVIRON A 2 LIEUES DE LIÈGE. Sa situation à la rive droite de l'Ourte entre TILF et CHÈNÉE est avantageuse au commerce, ayant constamment servi d'AUBERGE DE BATELIER. S'adresser rue Pierreuse, n^o 37. 1522

A LOUER présentement un QUARTIER INDÉPENDANT, nouvellement construit, situé rue d'Amay, composé de deux pièces au rez de chaussée, quatre au 1^{er} et am. étages, grenier, cuisine, deux caves, cour, etc. S'adresser au n^o 642, même rue. 1562

A LOUER PLACE DU SPECTACLE,

AUX BAINS St.-JEAN,

UN BEAU QUARTIER,

Composé d'un grand salon, place à manger, belles chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine et cave.

AVIS

AUX AMATEURS DE BONNE PEINTURE.

Le TABLEAU peint par M. B. VIEILVOYE, directeur de l'Académie de Liège, qui se trouve déposé au BAZAR, rue VELBRUCK, n'ayant pu se vendre pour 900 francs, quoiqu'il ait été payé 900 florins P. B., est maintenant à VENDRE pour 600 francs. 1544

SALLE DE VENTES

RUE VELBRUCK.

Atte. DUVIVIER a l'honneur d'avertir le public et principalement les gens de la campagne, qu'à dater du 4 septembre 1837, pour la commodité des acheteurs et en faciliter le transport, les ventes commenceront à deux heures précises, et les meubles et boiseries, ensuite les habillements, etc. etc. 1546

A VENDRE, A BON COMPTE.

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapiteau, un cordon avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

Une PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties. S'adresser au commencement de la chaussée St. Gilles, 542.

**VENTE POUR CAUSE DE DECÈS
DU RESTANT**

DES MEUBLES

PROVENANT DE LA SUCCESSION DE LA V^e REMY.

VENDREDI 25 août 1837, à 2 heures précises de relevée, le notaire BIAR vendra en son étude, rue Vinave d'Ile, à Liège,

UNE QUANTITÉ D'OBJETS MOBILIERS,

Consistant en lits, matelas, coussins, traversins, couvertures, bois de lit, garde-robes, commodes, consoles, miroirs, tables, chaises, etc., etc. — AU COMPTANT. 1561

ADJUDICATION DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE, LES DEUX MAISONS situées à Liège, l'une CHAUSSÉE DES PRÉS, côté 361, et l'autre, RUE DES TANNERS, n. 72, SERONT RÉEXPOSÉES ET ADJUGÉES DÉFINITIVEMENT, LE MARDI 22 août 1837, à 2 heures de relevée, par devant M. le JUGE DE PAIX des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n. 443, et par le ministère de Me. BIAR, notaire audit Liège, la première sur la mise à prix de fr. 16,500
Et la seconde sur celle de 8,800
1561

LUNDI 26 DE CE MOIS, A 10 HEURES,

Le notaire PAQUE VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES en son étude, rue Souverain-Pont à Liège,

LES RENTES

ANNUELLES ET PERPÉTUELLES SUIVANTES,

Bien hypothéquées et régulièrement servies, SAVOIR :

- 1^o UNE DE SIX SETIERS d'épeautre, due par Jean Joseph Warkin, de don Martin;
- 2^o UNE DE CINQ MUIDS d'épeautre due par Vincent Trokai de Lexhy;
- 3^o UNE DE 7 fls. 4 sous bb. Liège due par Jean Thonnart, de Xhonémont;
- 4^o Une de 18 fls. bb. Liège, due par Jean Baptiste Rongé, de Liège;
- 5^o UNE D'UN MUID d'épeautre, due par les enfans de Dieudonné Jeunehomme de Flémalle Grande;
- 6^o UNE de 33 fls. bb. Liège, due par Servais Joseph et Blaise Herbillon, de Horion Rozemont;
- ET UNE PIÈCE DE TERRE de 30 ares 51 centiares située à Waleffe St-George, détenue par Hubert Paigieux. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 1560

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par procès-verbal tenu par M^e GILON, notaire à Seraing, le 14 du courant,

DEUX MAISONS,

SITUÉES A SERAING SUR MEUSE,

Ont été adjudgées savoir :
L'UNE composée de 3 pièces au rez de chaussée et de trois autres à l'étage, avec cour, bâtimens et dépendances, moyennant fr. 7 100 00
En sus des différens capitaux s'élevant à 1477 39
8577 39

Et l'autre formant le 2e. lot, moyennant le prix de 4550 00

Et à la charge de servir des rentes dont les capitaux sont de 605 79
5155 79

Conformément aux conditions de cette vente toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 29 août à midi, surenchérir ces immeubles d'un 20e. du prix, en en faisant la déclaration audit notaire. 1557

PROVINCE DE LIÈGE.

Construction d'un nouveau pont sur le Geer à Bergilez.

AVIS.

Le MERCREDI, 30 août 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous l'approbation de la députation du conseil provincial, à L'ADJUDICATION publique par soumission et aux enchères des TRAVAUX à EXÉCUTER pour la construction D'UN NOUVEAU PONT SUR LE GEER A BERGILEZ, en remplacement de celui existant, qui fait partie de la chaussée des Romains.

On peut prendre connaissance des plans et devis; à l'hôtel du gouvernement à Liège et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Liège. Liège, le 18 août 1837.

VENTE PAR LICITATION.

LE JEUDI 24 AOUT 1837,

A 9 HEURES DU MATIN,

Les héritiers de Hubert PIOT, feront procéder par devant M. LE JUGE DE PAIX du canton de HÉRON, en la demeure de la veuve de François ELOIN, cabaretière, à Sarlemez, commune de Couthuin,

ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e GRANDRY,

NOTAIRE A LA RÉSIDENCE DE HÉRON,

A ce commis,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES IMMEUBLES ET RENTES,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DUDIT HUBERT PIOT,

SAVOIR :

IMMEUBLES.

1^{er} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Sarlemez, commune de COUTHUIN, contenant 143 ares 44 cent., tenant d'un côté à M. Namur, d'un autre au chemin.

2^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Sarlemez, commune de COUTHUIN, contenant 146 ares 6 cent., tenant d'un côté aux héritiers de Marguerite Dispet, des autres côtés aux chemins.

3^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE de la contenance de 21 ares 17 cent., située au lieu dit Fond de Jottée, commune de Couthuin, tenant du levant et du couchant à M. Winand; d'un autre à M. Ouwerx.

4^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située en la commune de COUTHUIN, en lieu dit Trixhe de Fissoulle, contenant 109 ares 45 cent., joignant d'un côté à Matagne, d'un autre à la famille de Tornaco.

5^{me} lot. — Un VIGNOBLE, situé à HUY, en lieu dit Taxhir, contenant environ 24 ares 85 cent., tenant d'un côté à la ruelle du Loup, d'un autre au chemin, exploité par M. Gilard Namur.

RENTES.

1^o Une RENTE perpétuelle de 8 francs 55 cent., due par les représentans de Martin Wanson.

2^o Une AUTRE de 18 frs. 23 cent., due par Lambert Godefroid.

3^o Une AUTRE de 13 frs. 37 c., due par Pierre Joseph Graindorge et autres.

4^o Une AUTRE de 12 frs. 16 cent., due par Pierre Joseph Michel.

5^o Une AUTRE de 16 frs. 19 c., due par les héritiers de Simon Piot.

6^o Une autre de 19 frs. 45 cent., due par Hubert Bolly.

7^o Une AUTRE de 7 frs. 29 cent., due par Joseph Godefroid et autres.

8^o Et une AUTRE de 36 frs. 47 cent., due par Jacques Godefroid.

S'adresser audit notaire GRANDRY, pour connaître les conditions. 1554

EAU BLANCHE

EAU ROUGE.

INCOMPARABLES

DE LA PETITE VERTU,

NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Avis très-important

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.

Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.

Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pillules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.

Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible.

D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.

Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave d'Ile, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien, à Namur; chez M. MOUVETJAU-MOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

MARDI, 22 DE CE MOIS, A 10 HEURES DU MATIN, MM. HAMAL ET Hy. OPHOVEN, avocats, en qualité de syndics définitifs à la faillite de Guillaume PLUMIER, VENDRONT AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, devant M. OPHOVEN, juge-de-peace, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, par le ministère du notaire PAQUE,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON.

A PORTE COCHÈRE, SISE A LIEGE, RUE DES ÉCOLIERS, N° 223, grande cour et d'autres bâtiments, contenant une distillerie et une sucrerie avec tous leurs ustensiles. S'adresser, pour voir lesdits objets à partir du 15 courant de 2 à 5 heures, à ladite maison et pour les conditions audit bureau ou audit notaire, dépositaire des titres. 1456

VENTE D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE,

AVEC UN JARDIN DERRIÈRE, pour en jouir le 24 décembre prochain. Cette propriété située AU COMMENCEMENT DU FAUBOURG St-MARGUERITE, N° 54 à LIEGE, consiste en une grande boutique, 4 pièces, cuisines et buanderie au rez-de-chaussée; trois belles caves; six chambres aux étages, dont plusieurs avec cheminée en marbre; grands greniers, cour, pompe, citerne, fournil et un jardin planté de bons arbres, traversé par le ruisseau des moulins, et dans lequel il se trouve un bâtiment avec souterrains, le tout d'une contenance d'environ 32 ares. LA VENTE aura lieu AUX ENCHÈRES, en l'étude et par le ministère de M. BIAR, notaire à Liège, le MARDI 19 SEPTEMBRE 1837, à 2 heures de relevée. On peut voir la propriété tous les jours. 1485

VENTE D'UN

SUPERBE MOBILIER.

Madame LEMIELLE, née CHANFROID, cessant son PENSIONNAT établi à Liège, faubourg St. Gilles, n. 542, y VENDRA par le ministère du notaire PAQUE,

LE MARDI 29 DE CE MOIS ET JOURS SUIVANS A DEUX HEURES,

SON MOBILIER,

CONSISTANT EN, Grande cuisinière en fer battu du poids de 350 livres et tous Ustensiles de cuisine et de ménage; 2 Baignoires, DEUX poêles à colonnes, beaucoup d'assiettes et plats en porcelaine et étain, vases et déjeuners en porcelaine dorée, serviettes, Nappes, Rideaux, Courtepointes, Linges, Lits, Matelas, berceau en jonc, Dictionnaire de Trevoux, en 8 vol., guitare, cartes géographiques encadrées, Mappemonde, etc.; 22 bois de lit, Buffets, Commodes, Garderobes, Tables, Chaises, Presse à serviettes, bureaux à pieds et autres; 40 Tabourets empailés et bancs, LE TOUT EN CHÈNE;

Tables à Goussis, à ouvrage et autres, BON PIANO, Secrétaires, Chaises incrustées et brodées, Consoles, Lavabo, le TOUT EN ACAJOU ET ÉRABLE, Tableau, Pendule à Carillon et sonnerie, Pendules dorées et en albâtre, glaces de France, bois de stores, cordons et sonnettes.

Cette vente, qui se fera au COMPTANT, comprendra d'autres objets dont le détail serait trop long. S'y adresser pour voir le tout, dans la matinée des jours de vente. 1484

VENTE DE FLEURS ET D'ARBUSTES

JEUDI 24 août 1837, à 2 heures de relevée on vendra chez Atte, Duvivier, rue Velbruck, une forte QUANTITÉ DE FLEURS en pleine terre et D'ORANGERIE, entr'autres UNE BELLE COLLECTION DE NOUVEAUX STATICES des couleurs les plus brillantes en pleine floraison.

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES

POUR SORTIR DE L'INDIVISION. LE 29 AOUT 1837, A DIX HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M. BOULANGER, NOTAIRE, RUE HORS CHATEAU, N. 448, A LIEGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES OBJETS CI APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR: 1. Lot. UNE MAISON et dépendances sise à Liège, rue de la Casquette, derrière la Salle de Spectacle, n. 800. 2. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE de la contenance de 13 ares 78 millièmes (3 V.G.), sise sur l'île de Monsin, commune de Herstal. 3. Lot. UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 14 francs 65 c. (12 fl. 1 s. B. L.), due par le sieur Lambert Lecocq, menuisier, demeurant en la commune de Herstal, au capital de 292 francs 95 c. 4. Lot. UNE RENTE de 715 litres 534 millièmes (3 muids) épaautre, pour quels on paye 16 francs 41 c., au capital de 451 francs 28 c. due par la dame Jeanne Renard, veuve du sieur Guillaume Berdenne, demeurant dans la commune de Frère, près de Tongres.

5. Lot. UNE RENTE de 272 francs 29 c. (224 fls. Bt. Liège), au capital de 7779 francs 68 c., due par Mme. Julienne Poncellet, baronne de Coppens, demeurant à Humain, arrondissement de Marche. 6. Lot. UNE RENTE de 116 francs 70 c., (96 fls. Bt. Liège), au capital de 3889 francs 84 c., due par M. Gerard Arnold Kempeners et sœurs, demeurant à Liège.

7. Lot. UNE RENTE de 144 francs 65 c. (119 fls. Bt. Liège), partie de plus, au capital de 4132 francs 95 c., dues par les enfants des défunts Pierre Lempereur et de Marguerite Lambinon, son épouse, demeurant dans la commune de Melin, canton de Fléron.

8. Lot. UNE RENTE de 93 francs 60 c. (77 fls. Bt. Liège), partie de plus, au capital de 2674 francs 26 c., due par M. Louis Joseph Clément Maguée, avoué à la cour d'appel de Liège, et la dame Cécile Cathérine Delpaire, son épouse, demeurant à Liège.

9. Lot. UNE RENTE de 77 francs 10 c. (63 fls. 8 s. 2 l. Bt. Liège), au capital de 2203 francs 23 c., due par la dame Marie Marguerite Josephine Franck, veuve de M. Jean Pierre Chefnay, demeurant à Liège.

Les rentes sont bien hypothéquées et le paiement en est fait très régulièrement. S'adresser en l'étude audit notaire pour prendre communication du cahier des charges et conditions de la vente, Et en celle de l'ancien notaire M. N. CARLIER, rue Hors Château, n. 446, pour avoir inspection des titres. 1520

LE MARDI, 22 DE CE MOIS, A 10 HEURES, par devant M. le juge de paix CHOKIER, en son bureau, rue Mont-St-Martin à Liège, le notaire PAQUE

VENDRA DÉFINITIVEMENT AUX ENCHÈRES,

UNE PRAIRIE

DE 31 ARES 82 CENTIARES Située à la montagne d'Ans, commune d'Ans et Glain, Joignant à Mlle. Gérard, Eustache Paque, Werson, et à la Chaussée, sur la mise à prix offerte de 7,200 francs. 1542

JEUDI 24 AOUT 1837, A MIDI PRÉCIS,

POUR FINIR EN UN JOUR,

dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy,

ON VENDRA

UNE QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE DE BOIS SCIÉS.

Savoir: Une très grande et très belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuilletts, fort secs, propres à employer de suite, dont une quantité de fortes longueurs, propres à faire de beaux planchers; belles fouçures, fort sèches; une très grande quantité de posselets, terrasses et wères; beaucoup de horrons de chêne, de sapin et de platane; gros horrons d'ormes, de frêne et de cèdrisier; une grande partie de planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; douves en chênes, pour tonneaux et en hêtre, pour tonneaux au savon; lattes à plafonner, etc. etc. ARGENT COMPTANT. 1549

BOURSES.

PARIS, LE 17 AOUT.

Table with 4 columns: Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

AMSTERDAM, LE 17 AOUT.

Table with 4 columns: Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B. nouvelle, Russie, H. et C., Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne, L. fl. 5000, Lots de Rd. 50 fl., Espagne, E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., Autriche, Métal. 5.

ANVERS, LE 18 AOUT.

Table with 4 columns: ANVERS, Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche, Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 300., BRÉSIL, E. à L 1834, ESPAG. Empr. 1834, B. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette différ., VALAIS, Cert. Falc., STATRO. Lev. 1832, à An. 1834.

CHANGES.

Table with 4 columns: Amst., c. jours, pair, Rotterdam, Idem, pair, Paris, Idem, pair, 2 mois, 5/8 av., Lond. p. Estr. c. j., 40/3 p., 2 mois, 39/4 1/2, Ham. p. 40 Hb. c. j., 35 3/16, 2 mois, 35 1/2, Bruxelles et Gand, 1/4 1/2.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 18 AOUT 1837.

Comme Paris vient sans variation, l'Actif Espagnol a été assez ferme au commencement à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 49 1/2 7/8 3/4 et reste 48 5/8 (10 argent) au comptant. Primes à un mois 1/9 1/2 dont 1/10 et argent.

BRUXELLES, LE 18 AOUT.

Table with 4 columns: COURS, Emp. Rotsch., Fin cour., 1836, 4 1/2, Fin cour., 92 3/4, Dette activ. 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active holl., Rente domaniale BRÉSIL 1834, AUTRICHE, Métal., ROME, 1832, NAPLES, Falconnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, gros. pièces, pr. 4 m. d. l., différée 1834, anc., dette passive, Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenn., Act. Banq. louc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Schless., Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Louch., Act. Che. de fer., Act. S. de Venne., Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verreries, Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Yver. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges., Act. H. F. Mone., Act. lib. Melne., Act. S. act. rém., Act. S. de Fleu., Act. Ebbenstein., Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DU 17 ET 18 AOUT.

Le pleyt belge Neptunus, v. de Danzig, ch. de bois. La gallesse meckemb. Christine, v. de Riga, ch. de bois. Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, ch. de café, indigo, cuirre, tabac, 102 passagers et 6 voitures.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS,

Seigneurie de Weinwartshof avec Château, etc., etc.,

AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRRÉVOCABLE MENT.

Toute annonce d'une autre date de tirage est fautive. Pour des renseignements ultérieurs, s'adresser à M. F. E. FUDD, BANQUIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL A FRANCFORT S/M.

MINES DE HOUILLE

DE SAINT-BERAIN ET DE SAINT-LEGER (SAONÉ ET LOIRE.)

SIX LIEUES CARRÉES — 20,017 HECTARES.

Les journaux ont annoncé tout récemment la mise en exploitation, sur une vaste échelle, des Houillères de Saint-Berain et de Saint-Léger, sur le canal du centre.

Cette entreprise se produit sous le patronage des hommes de l'art; et déjà un rapport de M. l'ingénieur Tr. VIRET, membre de la commission scientifique de Morée, publié par plusieurs journaux, a établi l'immense puissance et la qualité supérieure du gisement houillier de St-Berain et de St-Léger.

Il y a en émission pour 900,000 fr. d'actions seulement; 3,600,000 fr. ont été soumissionnés au moment de la cons-

titution de la société qui est en pleine activité. Les actions sont de 1,000 fr., divisibles par coupons de 500 fr., nominatifs ou au porteur et donnant droit, en tous cas, à un intérêt de 5 p. 100 l'an.

On souscrit chez MM. LOUIS LEBEUF et Cie., banquiers de la société, 44, rue Hauteville.

A. CLEEMANN, banquier, 11, rue de la Victoire.

CAILLAT ET AMET, agent de change. LE HON ET FOULD, not. de la société. 1555